



Notaire qui ne verse pas l'héritage

Par marie jo

Bonsoir

Je prend la succession de ma mère suite au décès de

Ma grand mère qui hérite de son mari décédé.

Cela fait trois ans que je me suis présenté à la notaire en charge du dossier et cela fait trois ans que nous attendons, la suite de la succession.

Je demande à voir un point sur ce qui a été et devra être fait c est impossible .

Ont me dit juste qu'il y a un solde créditeur celui ci droit couvrir d'éventuel dépenses de frais de succession rester en indivision.

N'ayant pas les coordonnées des membre de ma

Famille je ne comprends pas ce qui se

Passe.

J ai informé la notaire que ma situation financière ne me

Permet pas d'avancer aucun frais supplémentaires pour le reste de l'héritage qui doit nous être versée.

Elle me dit qu'elle vas convoquer les héritiers présent en Martinique pour faire un point.

À t elle le droit de ne pas me faire un compte rendu sur ce qui a été fait et qui droit être fait?

A- t-elle le droit de garder une partie d un héritage pour financer des frais de dossier ?

Que dois je faire pour que je puisse récupérer mon argent ?

S il vous plaît.

Cordialement

Par Fructidor

BONJOUR.

Vous dites ne pas avoir les moyens d'honorer l'avance sur frais, c'est une raison pour le notaire de "garder une partie d un héritage pour financer des frais de dossier"

"Que dois je faire pour que je puisse récupérer mon argent ?"

Vous pouvez aussi vous renseigner auprès d'un autre notaire ou contacter la chambre départementale...

Par marie jo

Bonjour

merci de votre réponse je lui demande de me faire un résumé de ce qui a été fait et sur ceux quoi droit fait elle ne veut pas. J ai un acte de notoriété remis par un notaire qui prouve que je suis l'héritière de ma défunte mère. A t elle le droit de me cacher ce qui a été fait sur ce dossier ?

Cordialement